

Zones Non Agricoles

Espaces Verts

05 Mai 2017- Bulletin n°3-2017, page 1

- BUIS
- PLATANES
- MARRONNIERS
- TILLEULS
- FRENES
- HYPONOMEUTES
- PINS

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL EN ZONES NON AGRICOLES

Le Bulletin de Santé du Végétal Zones Non Agricoles devient maintenant un bulletin à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes

Les différents bioagresseurs évoqués dans le BSV sont suivis par un réseau d'observateurs dans le cadre de l'épidémiosurveillance sur les territoires auvergnats et rhône-alpins. Ce réseau bénévole est composé d'agents techniques de communes et de techniciens FREDON.

Il évoque la présence (faible, modérée ou forte) des bioagresseurs suivis sur certains sites d'observations.

Sommaire

Numéro 03

Mai 2017

Pyrale du buis: les chenilles vont bientôt se nymphoser. Les pièges à phéromones peuvent être mis en place.

Tigre du platane: les migrations vers le feuillage sont en cours.

Mineuse du marronnier: les premiers vols ont été détectés, pas de symptômes encore visible.

Puceron du tilleul: pas de détection des pucerons.

Tenthrede du frêne: Détection pour une commune de Rhône-Alpes

Hyponomeutes: observation des chenilles sur un site dans l'Allier.

Processionnaire du pin: les processions sont maintenant terminées.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



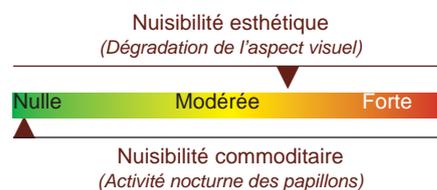
Zones Non Agricoles

Espaces Verts

05 Mai 2017 - Bulletin n°3-2017, page 2

Buis

■ Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)



• Observations Auvergne

Les chenilles actuellement en activité (issues de la dernière génération de 2016), atteignent leur dernier stade. Les dégâts sont maintenant assez facilement détectables et peuvent être importants.

Les premières nymphoses vont intervenir dans les jours à venir. En effet, les premiers cocons de nymphe ont été observés sur les communes de Lemps (63) et Vertaizon (63).

Sur la commune de Cébazat (63), le piège à phéromone est déjà installé avec actuellement aucune capture de papillon.

Sur la commune du Puy-en-Velay (43), aucune détection de chenilles, ni présence de dégâts.



Chenille de la pyrale du buis dans son cocon.

Pour plus d'informations un article sur la pyrale du buis en milieu naturel est disponible sur le lien suivant:

http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/INFO80-pyrale_du_buis_2017_cle41e474.pdf

• Observations Rhône-Alpes

Gros dégâts sur la commune du Privas (07) et Saint Galmier sur Loire (42).

Sur la commune de Grenoble (38), des sorties d'hivernage (diapause) tardives ont eu lieu environ 1 mois après les premières observations de dégâts. 2 traitements à base BT ont été appliqués dans le but de couvrir tout risque jusqu'au premier vol mais des interventions ponctuelles ont dû être complétées.

Certains buis sont définitivement morts et d'autres redémarrent en zone naturelle sur la colline de la Bastille. Dans ces zones naturelles il n'y avait plus une seule feuille de buis l'automne dernier et aucune chenille sur les rameaux nus des buis.

L'inquiétude vient du fait que les papillons voleront dans 3 à 4 semaines environ, juste au moment où le feuillage des buis aura repoussé, mais les plantes n'auront pas eu le temps de refaire de réserves. **La situation reste très préoccupante.**

• Méthode de biocontrôle

Plutôt que pour un piégeage massif, le piège à phéromones pourra être davantage utilisé pour repérer les vols d'adultes.

Il permettra de positionner le traitement Bt (*Bacillus thuringiensis*) au meilleur moment soit environ 8 jours après le pic de vol.

Il est aussi possible de mettre en place des lâchers de trichogrammes (micro-guêpes parasitoïdes d'œufs). Les trichogrammes adultes viennent parasiter les œufs de pyrale de buis en pondant à l'intérieur de ceux-ci.

Zones Non Agricoles

Espaces Verts

05 Mai 2017 - Bulletin n°3-2017, page 3

Buis

■ Maladie du dépérissement du buis (*Cylindrocladium buxicola*)

Nuisibilité esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)

Nulle Modérée Forte

Le champignon attaque les feuilles et les tiges du buis. Des taches claires se forment sur les jeunes feuilles, elles sont entourées de tissu de couleur brun-rougeâtre. Des taches plus foncées qui fusionnent lors de l'évolution de la maladie se forment sur des feuilles plus âgées. Les feuilles finissent par se dessécher complètement et tombent.

• Observations Rhône-Alpes

Sur la commune d'Aix les Bains (73), 10 à 50% des feuilles sont atteintes par la maladie.



Source Internet

Symptôme sur feuille de buis de *Cylindrocladium buxicola*.

• Méthode de biocontrôle

Lors des nouvelles plantations, utiliser uniquement du matériel sain et éviter des variétés sensibles, telle que Buxus sempervirens 'Suffruticosa'.

Egalement éviter de planter aux endroits où la maladie a été constatée dans le passé. Par une taille appropriée, un séchage rapide des plantes peut être favorisé.

Lors de l'irrigation des plantes éviter de mouiller les feuilles et tiges.

Des parties montrant des symptômes doivent immédiatement être écartées et détruites. Il est déconseillé de composter ces débris (chlamydo-spores).



Source Internet

Symptôme sur la face inférieure de *Cylindrocladium buxicola*.

Zones Non Agricoles

Espaces Verts

05 Mai 2017 - Bulletin n°3-2017, page 4

Platanes

■ Tigre du platane (*Corythucha ciliata*)

Nuisibilité esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)

▼
Nulle Modérée Forte

▲
Nuisibilité commerciale
(Chutes des insectes)

• Observations Auvergne

Pour la commune de Lempdes (63), les migrations des tigres vers le feuillage sont terminées. En effet quelques tigres sont présents sur la face inférieure des feuilles (sur un comptage de 100 feuilles, 10 tigres ont été observés). Pas de dégât visible, pas de détection de nouvelles larves, pas d'impact actuellement.

Pour la commune de Courpière (63), les migrations vers le feuillage n'ont pas encore débutées. En effet, les platanes ont été taillés. En l'absence de feuillage, les tigres sont encore présents sous les écorces (22 tigres/dm²).

• Observations Rhône Alpes

Sur la commune d'Aix les Bains (73), les insectes occupent 5 à 10% de la surface foliaire.

• Nuisibilité

Le seuil de nuisibilité pour les formes hivernantes est fixé à 70 tigres/dm². Pour les formes mobiles le seuil est dépassé lorsque 75% de la surface foliaire est occupée.

• Méthode de biocontrôle

Des méthodes de biocontrôle par nématodes entomopathogènes et par lâchers d'insectes prédateurs (larves de chrysopes) peuvent être utilisées dans les semaines à venir.

■ Anthracnose du platane (*Apiognomonina veneta*)

Nuisibilité esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)

▼
Nulle Modérée Forte

• Observations Auvergne

Pas de symptômes détectés à ce jour sur les communes de Lempdes (63) et de Courpière (63).

Les platanes sont actuellement à des stades variés entre début étalement des feuilles pour les arbres taillés et pour les autres au stade floraison.

Les arbres ayant débourré à des périodes fraîches et humides présentent le plus de risque.

Zones Non Agricoles

Espaces Verts

05 Mai 2017 - Bulletin n°3-2017, page 5

Marronniers

■ Mineuse du Marronnier (*Cameraria ohridella*)

Nuisibilité esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)

▼
Nulle Modérée Forte

• Rappel

Ce ravageur est un petit lépidoptère (photos ci-contre). A la sortie de l'hiver, les papillons sortent des feuilles mortes restées au sol pour rejoindre les marronniers afin de se reproduire.

Les femelles s'envolent vers le feuillage pour pondre les œufs (sur la face supérieure des feuilles). Les larves éclosent et commencent la destruction du feuillage (creusant des mines dans le feuillage).

• Observations Auvergne

Sur la commune de Lempdes (63), les marronniers sont au stade floraison. Le premier vol de mineuses a été observé mais aucune éclosion n'a été détectée.

En fonction de l'intensité du vol observé, des dégâts esthétiques marqués dès la première génération sont à prévoir dans les semaines à venir.

• Observations Rhône Alpes

Sur la commune d'Aix les Bains (73), quelques papillons ont été comptabilisés dans les pièges.

Sur la commune de Grenoble (38), le premier pic de vol a été observé début avril. Les premières mines devraient être visibles semaine 16 ou 17.

Le pic était de 2000 papillons piégés sur la semaine, ce qui est beaucoup plus que l'an dernier à la même époque.

La quantité piégée est même plus grande (presque le double) de ce qui a été pris en 2015, année déjà forte par rapport aux moyennes de saison.

• Méthode de biocontrôle

Les pièges à phéromones doivent être installés au plus vite.

• Nuisibilité

La nuisibilité esthétique est préoccupante si le seuil (estimé à 40% de la surface foliaire dépigmentée) est dépassé.



FREDON Auvergne

Papillons de la mineuse du marronnier, capturés dans un piège à phéromone.

Zones Non Agricoles

Espaces Verts

05 Mai 2017 - Bulletin n°3-2017, page 6

Tilleuls

■ Puceron du tilleul (*Eucallipterus tiliae*)

Nuisibilité esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)

▼
Nulle Modérée Forte

• Observations Auvergne

Sur la commune de Lempdes (63), les tilleuls sont au stade boutons floraux. Actuellement, pas de détection de pucerons et aucun symptôme observé.

Sur la commune de Sainte Sigolène (43), les tilleuls sont au stade début floraison. Pas de détection de pucerons à signaler.

• Méthode de biocontrôle

Toutefois des prédateurs naturels peuvent être présents : coccinelles adultes, pontes et larves,

Des lâchers de prédateurs (larves de chrysopes *Chrysoperla carnea*, larves de coccinelles *Adalia bipunctata*) peuvent être envisagés pour renforcer les prédateurs et parasites naturels.

■ Phytopte du tilleul (*Eriophyes tiliae*)

Nuisibilité esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)

▼
Nulle Modérée Forte

• Rappel

Ces déformations sont causées par les phytophtes, il s'agit d'acariens microscopiques peu dangereux pour les plantes.

Sur la face inférieure, apparaît un duvet très épais plutôt circulaire, de couleur blanche, puis pouvant virer au rouge dans le courant de l'été.

• Observations Auvergne

Sur la commune de Lempdes (63), des déformations sur le feuillage ont été observées (photos ci-contre).

• Observations Rhône-Alpes

Sur la commune de Grenoble (38), des déformations ont également été constatées.

• Nuisibilité

Ces déformations ne sont pas très préjudiciables pour l'arbre, l'aspect esthétique est uniquement fortement dégradé.



Symptômes causés par les phytophtes sur feuilles de tilleul.

Zones Non Agricoles

Espaces Verts

05 Mai 2017 - Bulletin n°3-2017, page 7

■ Tenthrede du Frêne

(*Eupareaphora parca*)

Nuisibilité esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)

Nulle Modérée Forte

• Observations Rhône-Alpes

Sur la commune de Grenoble (38), pour la deuxième année consécutive une attaque de Tenthredes sur des jeunes frênes d'alignement est constatée. Sur quelques arbres, il ne reste que les nervures.

ATTENTION : Les tenthredes sont des hyménoptères. Leurs larves sont de fausses chenilles très souvent confondues avec les vraies larves de lépidoptère. Le **Bacillus Thuringiensis n'a aucune efficacité contre ces insectes.**

Par contre, il est possible d'utiliser des nématodes en arrosage du sol au pied des arbres (en ville) dès que les fausses chenilles sont descendues, mais ces auxiliaires demandent que le sol soit à 10 ° C minimum.

■ Rosiers

• Observations Rhône-Alpes

Sur la commune de Saint Galmier sur Loire (42), quelques pucerons sont présents et 10 à 50% des feuilles sont atteintes de la maladie des tâches noires (*Marsonia rosae*).

La commune de Grenoble (38) observe également la présence de cette maladie. Cette attaque semble plus précoce que les années précédentes. Les tâches ne sont pas encore très nombreuses mais bien visibles.

La maladie Oïdium est aussi présente sur la commune.

Zones Non Agricoles

Espaces Verts

05 Mai 2017 - Bulletin n°3-2017, page 8

■ Hyponomeutes

(*Yponomeuta* sp.)

• Observations Auvergne

Une commune de l'Allier (03) a signalé la présence de nids d'hyponomeutes sur certains arbustes.

• Rappel

Il existe différentes espèces d'hyponomeutes. Sur fusain, on observe classiquement le grand hyponomeute du fusain (*Yponomeuta evonymella*). Sur pommier, il s'agit de l'hyponomeute du pommier (*Yponomeuta malinellus*). Sur prunellier, aubépine et sorbier, il s'agit principalement de l'hyponomeute du cerisier (*Yponomeuta padella*).



FREDON Auvergne

Chenilles d'hyponomeutes sur fusain.

• Biologie

Les hyponomeutes ne font qu'une génération par an.

Les papillons (adultes) volent à partir de fin juin et pondent leurs œufs sur les tiges des végétaux.

Dès l'éclosion des œufs, les petites chenilles entrent en diapause (inactivité totale) afin de passer l'hiver.

Lorsque la végétation redémarre les chenilles (L1) vont consommer les jeunes feuilles de l'intérieur en creusant des mines.

Aux stades suivants, les chenilles vont sortir des feuilles et les consommer complètement. Elles confectionnent des nids collectifs de soie les abritant. La nymphose aura lieu dans ces nids donnant naissance à la nouvelle génération de papillons.



FREDON Auvergne

Arbuste, recouvert de nids d'hyponomeutes.

Zones Non Agricoles

Espaces Verts

05 Mai 2017 - Bulletin n°3-2017, page 9

■ Hyponomeutes

(*Yponomeuta sp.*)

• Nuisibilité

En espaces verts, l'impact est principalement esthétique.

Toutefois, les défoliations sur les végétaux d'ornements peuvent être sévères et entraîner des déficits momentanés de vigueur. Ceux-ci n'ont généralement pas d'impact après la reprise de la végétation.

• Méthode de biocontrôle

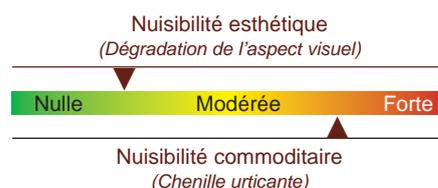
Il est possible de supprimer manuellement les nids (coupe des rameaux concernés) et de procéder ensuite à leurs destructions.

Certains prédateurs comme les oiseaux permettent de réduire naturellement la population.

Une intervention pourra être réalisée en utilisant une méthode de biocontrôle (insecticide biologique homologué) si des dégâts importants ont été enregistrés l'année précédente et si l'observation révèle une population importante de chenilles avant la formation des nids.

■ Processionnaire du pin

(*Thaumetopoea pityocampa*)



• Observations Auvergne

Les descentes de chenilles (processions) deviennent rares. La majorité des processions sont maintenant terminées. Elles ont eu lieu sur les communes de Lempdes (63), de Sainte-Sigolène (43), Monistrol-Sur-Loire (43) et Saint-Mamet-La-Salvetat (15).

Des descentes peuvent encore avoir lieu de manière sporadique.

• Méthode de biocontrôle

A cette période toute intervention sur les arbres est à proscrire du fait de la dangerosité engendrée par les risques élevés d'urtication.

Les nids désormais vides contiennent toujours une grande quantité de poils urticants.

Pas de moyen de lutte possible actuellement. Il faudra attendre la sortie des papillons (au cours du mois de juin) pour mettre en place les pièges à phéromones.

Zones Non Agricoles

Espaces Verts

05 Mai 2017 - Bulletin n°3-2017, page 10

Auxiliaires

• Observations Rhône-Alpes

La commune de Grenoble (38) constate des auxiliaires dus aux présences de pucerons. Quelques momies de braconidés (Aphidius ou Lysiphlebus) sont présentes dans les jeunes colonies de pucerons.

Pour rappel, cet auxiliaire pond ses œufs à l'intérieur du puceron et le vide de son contenu comme observé sur la photo (ci-dessous).



Source internet

Evergreen Growers Supply, LLC

Adultes d'Aphidius ou Lysiphlebus.



Source internet

Momies de pucerons, parasitées par l'auxiliaire

Zones Non Agricoles

Espaces Verts

05 Mai 2017 - Bulletin n°3-2017, page 11

■ ERRATUM

ERRATUM sur le dernier Bulletin N°2

La photo de coccinelle est celle d'une coccinelle à 7 points et non d'une Adalia à 2 points.

La photo de « gendarmes » (*Pyrrhocoris apterus*) ne semble pas être cet insecte mais une grappe d'hivernage d'une autre punaise peu dangereuse pour les végétaux mais parfois impressionnante par le volume: *Oxycarenus lavaterae*.

Les *Pyrrhocoris* hivernent plutôt au pied des arbres alors qu'*Oxycarenus* le fait plutôt au niveau des fourches des branches.



Source internet

Adulte *Oxycarenus lavaterae*

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND,
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent (Auvergne): François Roudillon (CA03)
froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 12

Coordonnées du référent (Rhône-Alpes): Fabienne CARTERON
FREDON Rhône-Alpes, fabienne-carteron@orange.fr

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle.

À partir d'observations réalisées par : Communes auvergnates (Courpière, Clermont Ferrand, Chatel-Guyon, Monistrol-Sur-Loire, Sainte-Sigolème, Saint-Mamet-La-Salvetat, Vichy) et technicienne FREDON Auvergne et communes Rhône alpines (Montmélian, Cruet, Cognin, La Motte Servolex, Aix les Bains, Chambéry, Villeurbanne, Cran Gevrier, Annecy, Annemasse, Gaillard, Golf du Forez, Montélimar, Valence, Grenoble, Meylan, Maison Familiale et Rurale d'Eyzin Pinet, Golf de Chassieu, Saint Chamond, Naturalis, Natura Pro, Souflet Vigne, Tournon sur Rhône, Bourg St Andéol, Privas, Bourg en Bresse, SHHF et Annonay)..

La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.